



L'association Rivages & Patrimoine
contact@rivagesetpatrimoine.re ou
Toussaint Bréma
toussaint.brema@wanadoo.fr
06.92.67.98.66

Samedi 4 mai 2019
« DUO D'EAU »
Concours de photos sous-marines à l'Anse des Cascades – Sainte-Rose

L'Association Rivages et Patrimoine organise un concours de photos sous-marines dans le cadre d'une opération d'identification de la biodiversité marine de la côte Est :

Action conduite en partenariat avec le club de plongée subaquatique de Sainte-Rose (CSSR) et le Comité Régional de la FFESSM

"ce projet a été soutenu par l'Agence Française pour la Biodiversité"

Compétition de photographie sous-marine de faune fixée ou mobile sur le thème particulier de DUO D'EAU.

DUO D'EAU
CONCOURS PHOTO SOUS-MARINE
SAINTE ROSE - ANSE DES CASCADES
SAMEDI 4 Mai 2019

1er Prix
un survol de l'île en hélicoptère

Rendez vous sur place à 8H00
Ouvert aux plongeurs licenciés niveau II minimum
informations et inscriptions : rivagesetpatrimoine.re



L'association Rivages et Patrimoine organise un concours de photographie sous-marine intitulé « DUO D'EAU ».

Cette compétition de photographie sous-marine est incluse dans une opération plus ambitieuse d'identification de la biodiversité marine de la côte Est de La Réunion, faune récifale, faune fixée et végétaux.

DESCRIPTION DE LA COMPETITION :

CONCOURS : photographie numérique

DATE : Samedi 4 mai 2019

LIEU : Anse des Cascades – Sainte-Rose – La Réunion - 97439

DUREE : La compétition se déroule sur une manche de 2 h dans la matinée du samedi

CONDITIONS :

Etre licencié FFESSM 2019 ou assurance type DAN et détenir un certificat médical de moins d'1 an

Etre plongeur niveau 2 FFESSM minimum ou équivalent

Obligatoirement par équipe de 2 pour la sécurité, les concurrents isolés seront regroupés par binôme de photographes

PLONGEE : scaphandre ou apnée sans distinction de catégorie.

INSCRIPTION et FRAIS

contact@rivagesetpatrimoine.re ou

toussaint.brema@wanadoo.fr 06.92.67.98.66

Frais d'inscription

COMPETITEUR : 20 euros

LOCATION DE BOUTEILLE POSSIBLE : 10 euros

PROGRAMME :

SAMEDI 04 mai 2019

8h00 – Accueil petit déjeuner, rendez-vous des compétiteurs à l'Anse des Cascades à Sainte-Rose pour les formalités administratives et la vérification du matériel de plongée et de prise de vue.

9h00 – Début des départs plongée.

11h30 – Heure maximale de retour à terre des plongeurs. Le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation. Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour post-traitement et sélection.

12h00 – Choix des images par les compétiteurs, avec la mise à disposition d'une salle pour travail de posttraitement et de sélection.

15h00 – Remise des sélections au jury.

18h30 – Proclamation des résultats et remise des prix.

19h30 - Cocktail.



SITE DE PLONGEE :

Le tombant à gauche de l'Anse des Cascades sur une profondeur maximale d'immersion de 20 mètres

REGLEMENT PHOTO

THEME : Le sujet de cette compétition est la photographie sous-marine de faune fixée ou mobile sur le thème particulier du duo (minimum 2 sujets de biodiversité sur un même cliché). Chaque vue remise par les compétiteurs devra donc contenir un duo. La série de trois clichés portera plus généralement sur l'identification de la biodiversité marine du site de plongée.

DUREE DE LA COMPETITION : La manche de plongée dure 2 heures (durée max entre la 1^{ère} immersion et le dernier retour, paliers inclus). Les plongeurs peuvent ressortir de l'eau et remonter sur le bateau en sécurité surface autant de fois qu'ils veulent (paliers terminés). Ils n'auront qu'une bouteille chacun à disposition.

COMPETITEURS : Le nombre total de participants (dans l'ordre d'inscription) sera limité en fonction de la capacité : limité à 20 plongeurs maxi.

Equipe de deux obligatoire, soit 2 photographes. Les concurrents isolés seront regroupés par binôme.

CATEGORIES OUVERTES : Chaque compétiteur peut concourir pour les deux catégories ouvertes :

- Cliché unitaire : 1 seule photo "Duo d'eau" remise par concurrent
- Série de trois clichés : 1 série de 3 images sur la "biodiversité" du site de plongée (la photo choisie pour la première catégorie ne doit pas figurer dans la série remise).

CRITERES DE NOTATION : Le jury notera les images et la série en fonction :

- des qualités techniques et artistiques,
- de la rareté et la difficulté d'approche du duo d'eau,
- du nombre d'espèces différentes.

CARTE MEMOIRE : Chaque compétiteur présentera au contrôle, lors de son enregistrement, la carte mémoire qu'il compte utiliser pendant la compétition. Elle devra être vierge et formatée devant le commissaire, elle sera marquée par l'organisateur. **APPAREILS ET CAISSONS :** Sont autorisés, par compétiteur 1 boîtier et 1 caisson photos (carte en place).

La carte doit être systématiquement remise au commissaire à l'issue de la plongée de compétition.

MATERIELS : Le photographe devra avoir en sa possession :

- un appareil photographique numérique (Compact, Bridge, Reflex) ainsi que tous les accessoires lui permettant la prise de vue.
- son matériel de plongée avec bloc gonflé en date de validité (épreuve ou TIV, fournir la carte jaune).
- Toutefois, si un plongeur ne dispose pas de bloc ou de plombs, il pourra demander le prêt d'un bloc de 12 litres (moyennant le paiement d'une somme de dix euros) ou des plombs au club de plongée CSSR via l'organisateur avec un préavis suffisant.



- Si d'autres équipements sont demandés par les compétiteurs (stabs, détendeurs), le prix de la location sera en sus et à la charge du compétiteur.

Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau.

REGLEMENT SPECIFIQUE : Le double enregistrement (raw et jpg) est autorisé.

Les photos remises au jury seront sous le format : .jpg.

Au début de la compétition les horloges internes des boîtiers doivent être synchronisées.

Aucun effacement d'images n'est autorisé, les numéros de vues doivent se suivre impérativement.

Aucune manipulation d'images n'est autorisée avec l'utilisation des outils de correction d'image intégrés à certains boîtiers. Une phase de retraitement étant prévue à partir de 12h, ces manipulations pourront être effectuées ultérieurement.

CHOIX DES PHOTOS : A l'issue de la plongée, le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation, puis la carte est restituée à son propriétaire pour post traitement et sélection.

Les cartes ne seront pas effacées avant la fin de la manifestation.

Chaque photographe apporte son ordinateur et fait son post traitement et sa sélection.

Il remet à l'organisateur un fichier qu'il aura sélectionnés pour la catégorie « cliché unitaire », ainsi qu'une série composée de trois fichiers pour l'autre catégorie « biodiversité ».

Les images devront être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées.

Les compétiteurs peuvent se faire aider pour leur sélection d'images par toute personne de leur choix à l'exception des membres du jury.

PROPRIETE DES PHOTOS : Le compétiteur-photographe est l'auteur et en tant que tel, reste seul propriétaire de ses œuvres.

Il autorise l'association Rivages et Patrimoine à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images (promotion et enseignement).

En cas d'utilisation, l'auteur sera cité.